



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°28

Réunion de bureau du vendredi 12 mai 2023

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - S. CHILOTTI - J. GRAGLIA - A. MARY
- J. NUCERA - J. THAON - L. CAPPATTI - Y. SIAD

Début de la séance : 19 h 00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. ALEXANDRE Jordan qui assiste à la réunion en tant qu'invité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°27 du 05 Mai dernier.

La commission souhaite un prompt rétablissement à Loïc CHABANE candidat fédéral futsal ayant dû mettre un terme à sa saison d'arbitrage.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE :

La CDA présente ses plus sincères et profondes condoléances à M. CAPPATTI Laurent pour le décès de son père.

La CDA a reçu M. SOULES Patrick, décision prise par PV distinct.

La CDA regrette l'absence non excusée de M. CHERIFI Gibril dûment convoqué ce soir pour la deuxième fois en huit jours. Une décision sera prise le concernant.

La CDA regrette l'absence excusée de M. VAHIRUA Mihirau dûment convoqué ce soir.

Le mercredi 17 Mai 2023 aura lieu la remise des écussons au siège du District pour les douze arbitres récipiendaires de la promotion Laurent CONIGLIO.

La CDA félicite MME GIURAN Bianca pour sa désignation en D2 Féminine le 21 Mai 2023.

La réunion des classements afin d'officialiser les accessions et rétrogradations des arbitres de district se déroulera le Vendredi 02 Juin 2023.

La CDA prend acte de la demande d'arbitre faite par la maison d'arrêt de Nice pour officier durant un tournoi prévu du 05 au 09 Juin 2023.

La CDA prend acte de la volonté de M. KHOUAIDJIA Rafik de présenter l'examen Jeune Arbitre de Ligue pour la saison prochaine.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES :

Lors du weekend du 06 et 07 Mai, 6 observations ont eu lieu.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS :

Le département désignations a effectué non sans mal les désignations pour le weekend du 13 et 14 Mai 2023.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre